



Trophée Départemental du

« CREDIT AGRICOLE CENTRE EST »

Circuit Tour Elite Rhone 2021-2022

J'ai le plaisir de vous informer que les modalités d'organisation de notre 21^{ème} TROPHEE DEPARTEMENTAL TER seront maintenues pour la saison sportive 2021-2022. Il nous a paru important dans notre démarche de privilégier la régularité (participation et résultats) des jeunes judokas lors des inter-clubs qui sont organisés par nos différentes associations, plutôt que d'organiser une finale Départementale sur une journée de compétition dont le résultat ne reflète pas forcément le travail et les résultats de chacun tout au long de la saison.

Le classement des enfants sera suivi tout au long de la saison sportive et sera modifié à chaque résultat obtenu (place de 1^o-2^o-ou 3^o) à l'occasion d'une manifestation ayant obtenue l'appellation inter-club par la commission Régionale de régulation des manifestations organisées par les clubs et figurant sur le calendrier officiel qui sera envoyé en début de saison.

Tout résultat obtenu en dehors de ce circuit « Tour Elite Rhône » ne sera pas pris en considération pour ce classement. Il va de soit que cette liste ne pourra pas être modifiée. Tout club affilié à notre Fédération pourra intégrer ce circuit officiel, dès lors qu'il aura effectué sa déclaration auprès de la commission Régionale dans le temps imparti. Il va de soit que si un dysfonctionnement nous est rapporté dans l'organisation d'un inter-club faisant parti du circuit officiel, la commission se prononcera sur le maintien ou non de ce club pour la saison avenir

Nous demandons aux clubs de bien veiller au retour de la **demande d'autorisation de manifestation** qui nous servira à établir la liste du circuit officiel.

Un classement différent sera mis en place pour chaque année de naissance en séparant les filles et les garçons. Plusieurs enfants de poids différent de même sexe et nés la même année pourront ainsi se trouver à la première place, s'ils ont obtenu le même nombre de points. Les premiers étant bien entendus ceux dont le nombre de points est le plus élevé.

Le nombre de « Coupon résultat » par enfant est limité à 8. Chaque enfant pourra néanmoins participer sans limitation, aux nombres de rencontre qu'il désire. **Ces coupons ne sont à renvoyer que pour les places de 1^o, 2^o ou 3^o.** **Le délai de retour par les clubs des bordereaux est fixé à 10 jours maximums.** Ils seront validés par le Comité d'organisation du « Trophée Départemental » dès que nous aurons reçu **du club organisateur les résultats complets de la rencontre** (le délai de retour de ces résultats est également fixé à 10 jours). Passé ce délai, les résultats ne seront pas pris en compte. Il est donc important pour les clubs de bien **veiller à ce délai pour le retour des « COUPON – RESULTAT »** mais aussi, s'il est le club organisateur d'une rencontre officielle au retour des résultats de l'ensemble de la manifestation. Tout ceci afin de ne pas pénaliser les enfants qui auront des résultats à faire prendre en compte pour le classement.

Des classements intermédiaires seront envoyés à tous les clubs d'après le calendrier suivant :

↳ **Le premier en Décembre**

↳ **Le deuxième en Février**

↳ **Le troisième, et dernier, en Mars**

(Compte tenu de ce calendrier, les derniers résultats qui pourront être pris en compte devront nous parvenir au plus tard **fin Mars**)

Le troisième classement et classement final sera celui pris en compte pour la remise du « TROPHEE DEPARTEMENTAL » qui se déroulera à la maison du Judo le samedi 09 avril 2022 à 11h00.

La présence ce jour là, de tous les enfants (en kimono) figurant sur le classement en place de 1^o, 2^o ou 3^o est obligatoire pour la remise des récompenses.

Un classement club sera également effectué. Les trois premiers seront récompensés à cette occasion.

Rappel des barèmes applicables pour la remise du « Trophée Départemental » :

↳ Pour le classement des enfants :

↳ Place de Premier :	10 points
↳ Place de second :	05 points
↳ Place de troisième :	03 points

↳ Pour le classement des clubs :

↳ Un enfant classé premier :	03 points
↳ Un enfant classé second :	02 points
↳ Un enfant classé troisième :	01 point

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans les catégories Benjamins Minimes (Garçons), il y aura possibilité d'intégrer la finale Départementale pour les athlètes non qualifiés par la filière « District » (obligation de participer au district pour faire une demande)

Cette disposition s'appliquera en référence des catégories officielles, sur les meilleurs athlètes du classement du « Tour Elite Rhône » de la saison.

La demande d'intégration de l'athlète doit se faire impérativement à la fin de la compétition de qualification, c'est-à-dire, le jour des districts ET NON APRES.